

## CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 9 octobre 2018 à 18h30 – Salle du Conseil

Sont présents : Mme B. GREMAUD, Présidente,  
Mmes A. BATARDON, M. BESSAT, M. CHERBULIEZ,  
M.-L. DESARDOUIN, A.-F. MATTHEY et A. TAGLIABUE,  
Conseillères municipales,  
MM. S. BARTOLINI, L. BERNHEIM, J. CHARLES, O. DUC, C. HUTZLI,  
J.-J. IMBERTI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, J.-M. MARTIN, M. MÜLLER,  
F. ODIN, S. PATEK, A. PAUTEX, B. PINGET, C. ROBERT,  
T. SCHAFFHAUSER, A. VOUILLOZ et S. ZANICOLI,  
Conseillers municipaux.

Y assistent : M. R. GAVILLET, Maire  
Mme M. ROSTAN, vice-présidente  
Mme S. LUTHI, membre  
Mme P. LIPAWSKY, secrétaire générale  
Mme A. GALIOTTO, secrétaire générale adjointe

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Un terrain et un pavillon pour les activités des associations et clubs veyrites - motion – Rapport de la commission des affaires sociales du 28 juin 2018.
5. Pour assurer aux habitants de Veyrier des places de parking longue durée – motion – Rapport de la commission des finances et sécurité du 2 octobre 2018.
6. Sauvons la poste de Vessy – pétition.
7. Propositions du Conseil administratif.
  - a) Projet de budget et plan des investissements 2019 (prop. n°18.08).
8. Propositions des Conseillers municipaux.
9. Questions et divers.

**La présidente** ouvre la séance.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018

**M. HUTZLI** indique deux coquilles à corriger en page 14.

*Le procès-verbal est approuvé par 22 oui et 2 abstentions.*

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

**La présidente** mentionne la lettre de l'Association de quartier Veyrier-Rasses-Marais concernant la pièce urbaine 5 de la couronne villageoise et indique que ce courrier est traité par le Conseil administratif.

**La présidente** informe de la réception de la pétition «Sauvons la poste de Vessy» lancée par les Associations des intérêts de Vessy et des intérêts de Pinchat et qui a récolté 3'774 signatures. Celle-ci sera traitée au point 6 de l'ordre du jour.

**La présidente** mentionne une offre d'emploi reçue et indique qu'elle sera traitée par le Conseil administratif.

**La présidente** rappelle le courrier de l'Association des communes genevoises relatif aux droits d'opposition des Conseils municipaux qui a été transmis à tous les membres du Conseil.

**La présidente** mentionne le courrier de M. et Mme Borgnana concernant le manque de places de parking visiteurs suite aux aménagements du chemin des Rasses et indique que ce courrier est traité par le Conseil administratif.

## 3. Communications du Conseil administratif

- a) **M. GAVILLET** indique que la réponse au postulat accepté par ce même Conseil le 19 juin 2018 et intitulé «1234 Vessy et 1255 Veyrier : deux offices postaux à sauver» a été remise aux membres de ce Conseil.
- b) **M. GAVILLET** informe que, suite à un appel d'offre AIMP sur les services, la gestion des deux restaurants scolaires de Veyrier et du Bois-Gourmand a été attribuée à l'entreprise SV Groupe.
- c) **M. GAVILLET** informe que le concert du Twin Quartet aura lieu le 14 octobre à 17h30 à la salle communale de Veyrier.
- d) **M. GAVILLET** informe d'un don de CHF 1'000.- fait à l'UNICEF pour son action en Syrie et au Yémen en faveur des enfants. Un autre don de CHF 1000.- a été versé à la Croix-Rouge suisse pour venir en aide aux victimes du tsunami qui s'est abattu récemment en Indonésie.
- e) **Mme LUTHI** indique que la réponse à la motion acceptée par le Conseil municipal le 13 mars 2018 et intitulée «Utilisation de la parcelle 5209 – route de l'Uche» a été remise aux membres de ce Conseil. Elle rappelle que cette

motion demandait un schéma d'implémentation accompagné d'un rapport concernant les coûts et la rentabilité de la réalisation d'un immeuble, dévolu à des activités tertiaires, pour 2000 m<sup>2</sup>, en incluant une buvette à usage multiple, des vestiaires et des douches ainsi qu'un espace de rencontre et de jeux. Ce document présente des schémas d'implémentation et démontre des hypothèses de construction selon le type de zone 3, 4 ou 5 et le coût estimatif de celles-ci. L'analyse de la société Altana Consulting répond à la question de la rentabilité de cette parcelle et par rapport à la réalisation d'un immeuble abritant des activités tertiaires sur une telle surface. En conclusion, la réalisation d'activités tertiaires sur cette parcelle passe par une modification de zone 5a en une zone d'activités mixtes 3 ou 4 et cela implique une utilisation du sol entre 88.40% et 110%. Sur la base des 4 hypothèses présentées, la plus chère au niveau des m<sup>2</sup> réalisables fait ressortir une possibilité de construction de 6'471 m<sup>2</sup> en R+5 pour CHF 16'987'200.-. L'hypothèse la plus économique fait ressortir une possibilité de construction de 3'681 m<sup>2</sup> en R+2 pour un coût de CHF 10'051'200.-. En ce qui concerne la rentabilité, l'étude fait ressortir que la localisation de la parcelle 5209 et le contexte du marché actuel rendent ce site inadapté pour la réalisation d'un programme d'activités tertiaires de type bureau. Les besoins estimés en surface de bureau à Veyrier pour les années à venir sont de 200 à 400 m<sup>2</sup> par an, et le prix du m<sup>2</sup> optimiste s'élève à CHF 225.-. De fait, un tel investissement serait risqué et peu rentable. Afin de trouver une utilisation plus efficiente de cette parcelle et un rendement intéressant pour la commune, en y incluant une buvette, des douches et des vestiaires ainsi qu'un espace de rencontre et de jeux, le Conseil administratif a demandé une étude approfondie sur un réel programme, adapté tant au niveau de la rentabilité que de la qualité de vie. Les options semblent aujourd'hui davantage se tourner vers des infrastructures paramédicales et sportives. Des scénarios seront présentés prochainement.

- f) **Mme LUTHI** indique que la réponse au postulat relatif au processus d'attribution des marchés publics par la commune de Veyrier sera finalisée pour la séance du Conseil municipal de novembre prochain.
- g) **Mme LUTHI** informe que la deuxième étape du projet Grand-Salève est en cours de finition et de réception. Les services de la Police du feu ont donné le 4 octobre dernier un accord pour l'utilisation de la partie culturelle à l'exception de la grande salle communale, qui fait toujours l'objet d'un recours. Les déménagements des sociétés auront lieu pendant les vacances d'automne. Il s'agit des sociétés suivantes : Conservatoire populaire de musique (CPMDT), école de musique de la fanfare, Fanfare de Veyrier, école de magie, Ko-Go Club et Mémoire de Veyrier. L'AENV utilisera la salle de réunion comme bureau, en partage et selon un planning donné. Les sociétés pourront utiliser les locaux dès le 29 octobre. Concernant la partie inférieure du bâtiment, soit la partie sportive (fitness et piscine), la réception de ces éléments par les services de la Police du feu est prévue pour le 24 octobre. L'exploitant Harmony est en cours d'aménagement et souhaite ouvrir son établissement le 1er novembre. Les aménagements extérieurs sont en

cours de finition, notamment la mise en place de la terre végétale et les plantations. Ils seront achevés d'ici 15 jours. L'implantation du mobilier urbain, potelets, bancs, œuvre d'art, etc. suivra.

- h) **Mme LUTHI** indique que, concernant la pollution du garage de Veyrier, l'objectif est la radiation de la parcelle communale du cadastre cantonal des sites pollués. Le contexte de pollution indique la présence de matériaux très pollués au niveau du lieu de stockage de la citerne de 32'000 litres, ainsi que la présence de matériaux peu pollués, notamment au droit des bacs de récupération d'huile et de l'entrée du garage automobile, et enfin la présence d'eaux de percolation polluées aux hydrocarbures et au benzène, relevée à environ 4 mètres de profondeur au droit de la citerne. Il y a donc nécessité de purger les matériaux pollués en les excavant. Une excavation sélective des matériaux pollués et une évacuation conforme des eaux vont être effectuées afin de dépolluer et d'aboutir à la demande de radiation du cadastre des sites pollués. La profondeur maximale de la fouille est d'environ 5,5 mètres sous le niveau de la route de Veyrier. Cette profondeur de terrassement nécessite la mise en place d'un blindage de fouille, impératif pour la tenue du bâtiment «Prins» et de la route de Veyrier. La durée des travaux pour le blindage de fouille sera de 3 semaines. Le type de blindage est une paroi berlinoise. L'excavation sélective et l'avancement des travaux de blindage se fera sous le contrôle d'un ingénieur civil et de l'environnement. Il y aura un remblayage de la fouille avec des matériaux propres jusqu'au niveau du terrain naturel. L'eau polluée aux hydrocarbures, présente au niveau du dessous de l'ancienne citerne principale, sera pompée et évacuée. La radiation de la parcelle du cadastre des sites pollués sera effectuée une fois que l'entreprise Perretten & Milleret aura procédé à l'échantillonnage du fond de fouille. Un plan de fouille ainsi que les résultats d'analyse seront transmis au GESDEC pour confirmer la réception de la dépollution complète du site. Le coût global des travaux estimé, y compris les honoraires et les frais d'analyse en laboratoire, s'élève à CHF 490'000 HT. Deux offres supplémentaires seront demandées en dehors de la société HTP avant de confier la mission. Il faut néanmoins savoir qu'en 2010, la commune a acheté cette parcelle pour CHF 960'000, dont CHF 100'000.- ont été versés pour la dépollution probable du site. De fait, il y aura un dépassement de crédit sur l'achat de cette parcelle d'au moins CHF 390'000.
- i) **Mme LUTHI** rappelle que le projet de zone industrielle et artisanale du Pré-des-Dames est constitué d'un terrain de 15'000 m<sup>2</sup> appartenant à M. BORDIER, ainsi que de trois parcelles au niveau du carrefour du Stand de tir appartenant à 3 propriétaires différents. Cette zone se situe en bordure de la route de Veyrier et de la route du Stand-de-Veyrier. Une modification de zone a été lancée en 2012 avec une enquête publique en 2013, afin de passer de la zone agricole en zone industrielle et artisanale. Le vote du Conseil municipal est intervenu en 2013 et a été confirmé en 2014. A l'époque, un projet d'occupation de ce terrain avait été élaboré par M. Florian BARRO, architecte. Cependant, en 2015, 2 propriétaires sur 4 ont fait opposition contre cette modification de zone, arguant qu'ils n'étaient pas d'accord avec le

changement d'affectation de zone agricole en zone industrielle et artisanale car leur terrain aurait dû, en 1960, passer en zone villas et non en zone agricole. Ces opposants ont manifesté leur désaccord quant à la vente de leur parcelle à la commune ou à la Fondation pour les Terrains Industriels de Genève – FTI. De fait, ce dossier de modification de zone est toujours bloqué à la commission d'aménagement du Grand Conseil. Le dernier rebondissement de cette affaire est que M. BORDIER, le propriétaire de la plus grosse partie de la zone, a confirmé qu'il ne désirait plus vendre sa parcelle à la commune ou à la FTI. Par conséquent, cette modification de zone, initiée en 2012 et bloquée depuis 2015, n'a dès lors plus de raison d'être. Le Conseil administratif a décidé de porter son attention sur une autre parcelle et de proposer un projet réaliste de zone industrielle et artisanale en lien avec le plan directeur communal et cantonal. Dès que ce nouveau projet aura avancé, une information sera faite.

- j) **Mme ROSTAN** informe qu'un courrier a été adressé à la Direction générale des transports (DGT) au sujet des feux tricolores du carrefour du stand de tir. Une nouvelle programmation des feux avait en effet été promise, mais elle ne permet toujours pas la fluidité du trafic.
- k) **Mme ROSTAN** indique qu'un grave accident a eu lieu sur le passage pour piétons de la crèche de la Cigogne, à la route de Veyrier. La victime est encore à l'heure actuelle dans le coma. Un courrier a été envoyé à la DGT afin d'envisager une solution qui assurerait une meilleure sécurité à cet endroit. Elle note que le passage pour piétons en question est situé sur une route cantonale limitée à 60 km/h, et que 2 patrouilleuses y ont été placées pour assurer la sécurité des enfants de l'école de Pinchat se rendant au restaurant scolaire de la maison de Vessy.
- l) **Mme ROSTAN** indique, au sujet du Mango Lounge, qu'aucune activité n'y a été signalée depuis trois semaines. La police cantonale n'a constaté aucune ouverture depuis le 15 septembre, ni enregistré aucune plainte ou réquisition.

#### **4. Un terrain et un pavillon pour les activités des associations et clubs veyrites – motion – Rapport de la commission des affaires sociales du 28 juin 2018**

**Mme CHERBULIEZ** rappelle que cette motion demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'aménager un pavillon dédié aux activités des associations et clubs veyrites sur la parcelle communale dite «Promenade des Quatre-Fontaines». Malgré des oppositions de certains commissaires concernant notamment le fait que la parcelle est une réserve naturelle et un réservoir d'eau peu accessible aux voitures en raison de l'absence d'un parking, que des activités à cet endroit engendreraient des nuisances de toutes sortes, et qu'enfin cette parcelle reste un des rares endroits où les chiens peuvent s'ébattre en liberté, le projet de motion a été adopté par 9 voix pour et 1 opposition. Pinchat ne dispose en effet d'aucun lieu d'activités communales accessibles aux divers

clubs et associations veyrites. Elle ajoute que la demande porte sur une étude effectuée à l'interne de l'administration sans mandataire, afin de limiter les coûts.

**M. HUTZLI** indique que le groupe PDC est satisfait de la décision de la commission des affaires sociales de renvoyer cette motion au Conseil administratif. L'étude que ce dernier pourra faire des possibilités d'implanter ou d'aménager un pavillon dédié aux activités des différentes associations et clubs veyrites, sur la parcelle de verdure nommée «Promenade des Quatre-Fontaines», déterminera si ce projet est opportun, adéquat, réalisable et à quel prix. D'autant plus que dans le secteur en question, les lieux d'activités font défaut. Le groupe PDC est conscient qu'au vu des problématiques budgétaires annoncées, ce projet ne sera pas prioritaire. Il ne demande donc pas son exécution rapide. Toutefois, l'étude demandée aura au moins l'avantage de déterminer si ce projet nécessaire à la commune est réalisable.

**Mme TAGLIABUE** rappelle que, dans un premier temps et dans le cadre du Conseil municipal, une majorité des élus du groupe Veyrier-Ensemble s'était opposée à ce projet avec, comme argument principal, l'idée qu'il fallait utiliser les locaux existants dans la commune, et que par ailleurs, ce lieu n'était pas idéal pour de multiples raisons. Mais, suite à des débats en commission, une bonne partie du groupe s'est finalement montrée favorable à une étude de faisabilité du projet, dans la mesure où la plupart de nos infrastructures sont dans le village de Veyrier, et qu'il n'est pas compréhensible que les habitants du plateau de Vessy et de Pinchat se sentent souvent les parents pauvres de la commune en terme d'infrastructures. Le problème est qu'au moment de prendre cette décision, l'état des finances de la commune n'était pas connu. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, le groupe Veyrier-Ensemble s'opposera à toute nouvelle étude, car la prudence oblige à ne pas investir dans de nouveaux projets qui n'apporteraient pas de rentrées financières pour la commune. L'heure est à l'austérité avec, comme priorité absolue, l'utilisation des locaux existants. Une réflexion en profondeur quant à la gestion de notre patrimoine immobilier et quant aux options à privilégier semble urgente. Il y aura des décisions importantes à prendre, et elle ose espérer que ce Conseil pourra se montrer pragmatique et porter une vision politique cohérente et commune.

**Mme BESSAT** confirme que le groupe socialiste a également décidé de ne pas poursuivre avec ce projet, car la situation des finances communales oblige à une certaine retenue. De plus, l'administration communale paraît déjà suffisamment surchargée de travail et n'aurait d'autre choix que de déléguer cette étude à un mandataire extérieur, ce qui n'est pas souhaitable.

*Le rapport est accepté à l'unanimité – 24 oui.*

*La motion est acceptée par 13 oui et 11 non.*

## 5. Pour assurer aux habitants de Veyrier des places de parking longue durée – motion – Rapport de la commission des finances et sécurité du 2 octobre 2018

**M. DUC** indique que la séance de la commission des finances du 2 octobre 2018 a plutôt donné lieu à une discussion qu'à un véritable débat. Cette discussion a porté principalement sur l'opportunité de parler de la question des macarons, séparément ou non de la question globale du stationnement.

**Mme DESARDOUIN** rappelle que, depuis plusieurs années, cette motion fait le va et vient au Conseil municipal, avec comme argument sans fondement que la structure de Veyrier est incompatible avec l'introduction des macarons. Toutefois, grâce aux explications d'un représentant de la Fondation des parkings, des réponses fiables aux questions des commissaires ont été reçues. La majorité des membres de la commission a exprimé sa satisfaction, alors que seule la Conseillère administrative déléguée trouvait floues les explications de la Fondation. Elle se demande s'il s'agit d'une question de volonté. Suite aux débats au sein de la commission des finances, il a été décidé de supprimer les deux premières invites de cette motion pour le motif qu'une réponse avait été apportée en obtenant une certaine forme d'association au processus de réflexion sur la problématique du parking et des éclaircissements par un membre de la Fondation des parkings. Dès lors, il a été demandé au président de la commission de lire la troisième invite et de la faire voter, ce qui a été fait à l'unanimité. A leur grand étonnement, le rapport ne reflète pas cette procédure et elle demande quelle en est la raison. Maintenant que tous les éléments sont réunis, il est temps de prendre les décisions qui s'imposent. Le groupe socialiste demande donc que la troisième invite, votée en commission, figure dans la conclusion du rapport de la commission des finances et sécurité. En effet, la volonté est de donner au Conseil administratif une ligne claire afin d'éviter qu'il fasse des choix fantaisistes susceptibles d'entraîner des conséquences négatives sur la tranquillité et la sécurité des Veyrites.

**M. ZANICOLI** confirme que le rapport ne reflète pas le contenu de la séance et comporte des ressentis et des interprétations personnelles, raison pour laquelle le groupe Veyrier-Ensemble le refuse. Il propose de suspendre cette motion et de la renvoyer à la commission des finances et sécurité afin d'avoir une information claire sur la réglementation de la DGT.

**M. PATEK** rappelle que ce sujet revient à chaque législature devant le Conseil municipal. Des études ont été commandées à une époque par le Conseil administratif et avaient conclu que l'introduction des macarons n'était pas adaptée au territoire de la commune de Veyrier, en tout cas pas au centre du village, bien qu'elle puisse être envisageable en zone villas. Concernant la motion présentée ce soir, il n'en subsiste que la troisième invite, laquelle n'a pas besoin de se retrouver dans le rapport puisque chacun peut en prendre connaissance à la lecture du projet de motion. Il est donc question de demander au Conseil administratif de réétudier la question de l'introduction des macarons dans le cadre plus général du stationnement sur la commune, avant de traiter de

cet avis en commission des finances d'abord, au Conseil municipal ensuite. Le groupe PLR estime donc inutile de renvoyer le projet de motion à la commission des finances et sécurité, et considère que le projet de motion ainsi que le rapport peuvent être acceptés ce soir.

**Mme ROSTAN** rappelle qu'elle n'a jamais dit qu'il n'y aurait pas de macarons à Veyrier tant qu'elle serait en poste. Cela dit, elle estime qu'il faut approfondir le sujet avant d'opter pour cette solution. En effet, sur la base des informations reçues de la Fondation des parkings, les propriétaires de villas doivent produire, afin d'obtenir des macarons, des extraits de contrat de vente de leur maison attestant qu'ils ne disposent d'aucune place de parking attenante à leur logement, ce qui risque de compliquer les démarches en excluant certains habitants du système ainsi mis en place. D'autre part, certaines zones de la commune, village et zones sportives, ne pourront être soumises au système des macarons pour des raisons évidentes.

**M. HUTZLI** indique que le groupe PDC ne s'opposera pas à un renvoi de la motion au Conseil administratif, en l'état où elle a été présentée. Certains éclaircissements ont été apportés lors de la séance d'information, mais des interrogations subsistent. En effet, le représentant de la Fondation des parkings n'a été en mesure d'expliquer que le fonctionnement de son service, soit la gestion administrative de la délivrance des macarons, ainsi que de l'utilisation faite des recettes de ces mêmes macarons. Par contre, les questions relatives à la gestion sur le terrain, ainsi qu'au contrôle et à la destination des recettes provenant des amendes d'ordre n'ont pu obtenir de réponses claires. Il est toutefois ressorti de l'exposé, et cet aspect est relevé dans le rapport de commission, que le seul endroit approprié pour l'application des macarons serait la zone du village. Dès lors, la quasi-totalité des places disponibles dans ce secteur serait occupée par les habitants et ne laisserait plus de places pour les utilisateurs des commerces et autres services, tels que médecins, mairie et autres. Il est donc nécessaire pour la commune de continuer sa réflexion et de rechercher des pistes concernant la problématique du stationnement, qui, ils le concèdent, ne présente pas, et de loin, un paysage idéal.

**M. PINGET** déplore que le compte-rendu de la séance conjointe du 2 octobre, aussi bien dans le procès-verbal de la séance que dans son rapport, soit lacunaire par rapport aux informations transmises par le représentant de la Fondation des parkings. Il pense notamment à l'information selon laquelle la commune serait libre de décider au cas par cas les places de parking qui pourraient ou non être soumises au macaron, et aussi qu'en dehors du village, il existe des zones où l'introduction des macarons pourrait tout à fait être envisagée, notamment dans certains chemins comme le chemin du Bois-Gourmand. Ces informations ont été omises. Selon lui, le rapport pose donc des bases erronées pour la réflexion du Conseil administratif.

**Mme CHERBULIEZ** répond que la motion rend compte de l'essentiel, à savoir de l'invite qui demande au Conseil administratif d'intégrer les macarons dans sa réflexion plus générale sur le stationnement sur la commune.

**Mme ROSTAN** rassure toutes les parties en disant que le Conseil administratif ne prendra pas en compte seulement le rapport de la commission, mais également les conclusions qu'il tirera de sa rencontre prochaine avec la DGT, et qu'il fera en sorte d'apporter à cette question une réponse rapide. Le Conseil administratif disposera aussi des procès-verbaux de séance ainsi que du rapport de la prochaine commission d'aménagement.

**M. BARTOLINI**, en tant que président de la commission d'aménagement, demande à ses collègues de ne pas aller trop vite en voulant traiter de la problématique des macarons avant même de traiter de la question du stationnement dans son ensemble, ce qui sera fait en commission.

**Mme BESSAT** trouve gênant le fait que le rapport, dans son avant-dernier paragraphe, ne tienne pas compte de ce qui a été dit en séance, selon plusieurs Conseillers qui viennent de s'exprimer, et qu'en outre, ce rapport ne stipule pas en toutes lettres l'invite faite au Conseil administratif.

**M. ZANICOLI** dit que le groupe Veyrier-Ensemble est d'accord pour renvoyer la motion au Conseil administratif.

*Le rapport est approuvé par 13 oui et 11 non.*

*La motion est acceptée à l'unanimité – 24 oui*

## **6. Sauvons la poste de Vessy - pétition**

**M. MÜLLER** informe, en tant que vice-président de l'AIV, que la lettre avec les 3'774 signatures y relatives a bien été envoyée à La Poste CH. Il indique qu'ils ont été surpris lorsque, deux semaines après l'envoi, le paquet leur a été retourné avec la mention «adresse inconnue». Cela lui rappelle le vieux proverbe selon lequel le cordonnier est le plus mal chaussé. Ou alors, c'est que le contenu du paquet n'a pas franchi le contrôle anti-terroriste. Quoi qu'il en soit, le paquet a de nouveau été envoyé, avec succès cette fois. Depuis, aucune nouvelle. Mais il tiendra le Conseil municipal informé de leur réponse. En ce qui concerne les statistiques, il est à noter que sur les 3'774 signatures, 2'475 viennent de notre commune, ce qui veut dire que 21% des habitants ont signé, y compris les enfants et les nouveau-nés. Les 1'299 autres signataires sont domiciliés dans les communes voisines, mais également à Champel, Trois-Chênes, voire en France voisine, ce qui indique bien que la poste de Vessy attire bien plus que les habitants des environs. Il va de soi que le groupe PDC propose le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Dans l'intervalle, il remercie le Conseil administratif et l'administration communale pour leur travail et leur engagement, ainsi que pour leur réponse au postulat.

**M. SCHAFFHAUSER** indique que l'AIP a participé à la récolte des signatures de cette pétition au côté de l'AIV.

**M. VOUILLOZ** indique que le groupe Veyrier-Ensemble accepte d'entrer en matière et soutient cette pétition. Le maintien des deux offices postaux leur

semble indispensable au vu de l'étendue de la commune. Il y a d'une part, la poste du village utilisée par nombre d'anciens, très attachés à ce lieu où ils peuvent se rendre à pied sans être dépendants, et d'autre part, la poste de Vessy qui rayonne sur un grand bassin de population qui va très fortement augmenter ces prochaines années avec notamment, la construction des Grands Esserts. Ils renvoient donc cette pétition au Conseil administratif afin qu'elle y soit traitée.

**M. DUC** informe que le groupe PLR soutient les pétitionnaires dans leur démarche pour maintenir deux bureaux de poste sur notre vaste commune. Ils espèrent par ailleurs que les Conseillers administratifs PLR et PDC interviendront auprès de leurs élus respectifs à Berne, afin que la Poste maintienne son office postal à Vessy.

**M. PINGET** indique que le groupe socialiste s'associe à tout ce qui vient d'être dit et ajoute que c'est avant tout aux communes d'agir afin d'enrayer la tendance actuelle qui est au délitement des services publics.

**M. GAVILLET** indique que le Conseil administratif a déjà pris contact avec les représentants-es aux Chambres fédérales de même couleur politique que les divers groupes représentés au Conseil municipal de Veyrier et qu'un certain nombre de réponses ont été reçues.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.*

*Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité – 24 oui.*

## **7. Propositions du Conseil administratif**

### **a) Projet de budget et plan des investissements 2019 (prop. n°18.08)**

**Mme ROSTAN** rappelle que le vote du budget est l'acte politique le plus important de l'année, comme il est écrit dans le préambule de quasiment toutes les communes et que la dénomination «budget de fonctionnement» correspond à une autorisation de dépenser octroyée au Conseil administratif ainsi qu'à une estimation des revenus. Au cours des années précédentes, l'intervention relativement succincte du Conseiller administratif délégué, au moment de la présentation du budget, consistait pratiquement à répéter plus ou moins, tout en puisant dans le texte de la proposition, quelques éléments généraux comme la part privilégiée, la valeur du centime, les diminutions de charges ou les nouvelles charges, une liste des dépenses uniques, le montant des subventions, etc., mais sans tirer la sonnette d'alarme puisqu'il y avait excédents de revenus. Quand elle parle de sonnette d'alarme, elle se réfère par exemple aux prop.15.05 pour le budget 2016, à la prop. 16.07 pour le budget 2017, et à la prop. 17.20 pour le budget 2018, avec tableaux à l'appui qui prévoyaient un excédent de charges dès 2018, avec une exactitude impressionnante de la prévision. Le Conseil municipal ne s'est malheureusement ni inquiété ni attardé sur la question, malgré les interventions de M. Thierry SCHAFFHAUSER qui a, le 10 octobre 2017, agité une fois encore le spectre de l'augmentation d'impôts. «Plusieurs inquiétudes

subsistent pour l'avenir quant au bouclage du budget, disait, en 2012, Thomas Barth». Par contre, avec la mauvaise nouvelle reçue de l'Administration fiscale en juillet, à savoir un manque de recettes fiscales s'élevant à 1,7 million de francs, et en conséquence des comptes 2018 déficitaires qui se répercute par une baisse estimée des recettes fiscales (2,4 millions de francs) pour le budget 2019, tout est différent. Les données concernant les contribuables étant confidentielles, il n'est pas possible de savoir exactement ce qu'il s'est passé. Il est inadmissible d'insinuer que le Conseil administratif n'aurait pas fait son travail alors qu'il a, avec l'aide du secrétariat général et de toute l'administration communale, abattu un travail énorme, et consacré de très nombreuses heures à chercher des solutions acceptables qui permettraient d'équilibrer le budget 2019. Dans les documents reçus, on peut observer que les charges de fonctionnement supplémentaires ont été couvertes par des mesures du Conseil administratif, sauf pour les mancos fiscaux, sans toutefois réussir à faire mieux dans un premier temps que de diminuer de quelques centaines de milliers de francs le premier déficit qui lui a été présenté. Malgré toutes les coupes réalisées, le Conseil administratif a dû se résoudre à proposer une augmentation du centime de 2 unités, ce qui représente environ CHF 73 par tranche de CHF 10'000 d'impôts payés ainsi que la réintroduction de la taxe professionnelle. Il a renoncé à présenter un budget déficitaire accompagné d'un plan quadriennal en raison de l'augmentation inéluctable des charges ces prochaines années, telles que, par exemple, la crèche des Etournelles, la piscine, l'augmentation des charges inhérentes à l'augmentation de la population. Du fait que les prévisions sur les rentrées fiscales, vu le retard de 2 ans dans les taxations, sont difficiles voire impossibles à prévoir, même si le Conseil administratif ne manquera pas de demander à l'AFC de donner rapidement les informations fiscales relatives aux revenus attendus par la commune. Il faut également relever que la part privilégiée sera de 44 % avec un centime à 40, et de 42% avec un centime à 38. Le taux de part privilégiée détermine la part de l'impôt de base du contribuable sur laquelle sont calculés les impôts communaux revenant à la commune de résidence, au taux de centime de celle-ci, le solde étant attribué à la commune d'activité, au taux de centime de cette dernière. Pour augmenter la part privilégiée, il est nécessaire de diminuer la capacité financière, et donc, d'augmenter les impôts. L'indice de capacité financière pondère le revenu de la commune par rapport à trois données : le nombre d'habitants, le nombre d'écoliers, la surface des routes et des emplacements communaux. Ce taux est divisé par le nombre des centimes additionnels. Pendant des années, les charges de la commune de Veyrier ont augmenté, mais sans nouvelle recette fiscale réelle; ce modèle ne peut plus continuer car l'augmentation de la fiscalité pourrait être encore plus rude dans les années à venir. Il faut aussi relever que les charges dites incompressibles, donc sur lesquelles nous n'avons pas de pouvoir, sont à la hausse, telles que le GIAP, la FASE et le SIS, par exemple. Au cas où le Conseil municipal déciderait de surseoir, jusqu'aux élections 2020, à une augmentation de la fiscalité, celle-ci pourrait, pour le budget 2021, représenter 6 centimes ou plus. Des pistes sont naturellement étudiées depuis de nombreux mois par le Conseil administratif afin de trouver de nouveaux

revenus tels que la parcelle 5209, la tarification des parkings, la location des salles mises à disposition par la commune, la location au CPMDT, le périmètre de l'ancienne salle communale, la ZAS, la parcelle 2921, la pièce urbaine 5, la rentabilisation des constructions communales, la location de tentes, la FIV. Mais la seule piste pour des recettes immédiates et à court terme se révèle être l'augmentation de la fiscalité. Concernant d'éventuelles économies, les pistes sont, en plus des coupes déjà faites : la diminution des subventions actuelles, la négociation des prix des repas à la Maison de Vessy, la location des tentes achetées. D'autres pistes d'économie ont été détectées mais celles-ci touchent des domaines plus conflictuels. Concernant la notion du Plan financier quadriennal (PFQ), le calcul pour les recettes fiscales est fait de la manière suivante. La base donnée par le Département des Finances pour 2019 est prise, à laquelle est ajoutée la valeur de centime souhaitée par la commune sur la base de la valeur du centime connue. Par exemple, s'il est décidé d'augmenter de 2 centimes en 2020, la valeur des recettes fiscales de 2019 est prise à laquelle il faut ajouter 2 fois la valeur du centime, soit à ce jour 2 fois CHF 610'342. Sur la base de ce calcul, la probabilité d'un retour à l'équilibre en 4 ans est quasi nulle. Les estimations actuelles montrent un effort de 6 centimes pour 2022, toute autre charge proposée dans le budget 2019 étant sans modification, compte tenu simplement de la crèche qui augmente en 2019 et des charges en relation avec la piscine. Reste évidemment l'estimation des rentrées fiscales à la hausse ou à la baisse. Si le retour à l'équilibre n'est pas réalisé, le Service de surveillance des communes (SSCO) prendra le relais et viendra lui-même faire des coupes dans le budget. Il le fera en supprimant sans état d'âme de très nombreuses subventions avant de s'attaquer à la réévaluation du centime. Ceci équivaldrait à une mise sous tutelle de la commune. Pour toutes ces raisons, après mûre réflexion, la mort dans l'âme et à l'encontre totale de ses convictions politiques concernant la fiscalité, elle demeure persuadée que le moindre mal est de proposer ce soir l'entrée en matière et le renvoi en commission du budget proposé, avec l'étude des coupes drastiques et plus tard l'acceptation d'un budget 2019. C'est une décision difficile que le Conseil administratif espère provisoire et que nos habitants peuvent comprendre, même si une augmentation des impôts est toujours difficile à digérer, mais peut-être moins qu'une baisse très importantes des prestations. Pour conclure, le Conseil administratif remercie vivement Mmes Pascale LIPAWSKY, secrétaire générale, et Ana GALIOTTO, secrétaire générale adjointe, ainsi que tous les chefs de service à qui ils ont demandé des coupes importantes, ainsi que toute l'administration pour l'excellence de leur travail.

**M. CHARLES** indique que la situation financière de la commune est devenue dramatique, à savoir qu'elle comporte de sérieux dangers, des conséquences graves. Les conditions ont changé : du côté des revenus, une diminution évaluée à 1,7 million de francs est enregistrée, et du côté des charges, une augmentation de 1 million de francs; en d'autres mots, il manque 2,7 millions de francs pour boucler le budget 2019, sans les modifications présentées par le Conseil administratif. Le groupe Veyrier Ensemble remercie le secrétariat général pour le travail en profondeur qui a été accompli afin de présenter à ce Conseil un budget

2019 équilibré. En effet, reprendre les finances suite au départ de M. Christian GARIN, gérer la transition comptable vers le modèle MCH2 et en même temps subir une dégradation des revenus n'est pas une situation aisée. Cependant, le budget équilibré qui est proposé inclut malheureusement une augmentation de 2 centimes additionnels. Veyrier-Ensemble n'est pas favorable aux augmentations du centime additionnel. Par contre, il souhaite entrer en matière afin de pouvoir discuter en détail les possibilités d'augmentation de revenus non développées, ainsi que les possibilités de réduction de charges éventuelles encore non abordées. S'il n'y a pas d'entrée en matière sur cette proposition, les prochaines séances de la commission des finances peuvent d'ores et déjà être annulées, les sujets étant traités à la demande du Conseil municipal. Il est connu que le degré de fiabilité du calcul du revenu de l'impôt fourni par l'AFC est faible et qu'il y a de nombreux facteurs d'incertitude. Ces trois dernières années, la commune a pourtant bénéficié d'excédents de revenus. La projection du revenu de l'impôt est donc extrêmement difficile à appréhender. Quant aux charges, elles sont dans une large mesure prévisibles : pour 2019, l'ouverture de la piscine (CHF 650'000) et 4 mois d'exploitation de la crèche des Etournelles (CHF 400'000) doivent être budgétées. Il s'agit de charges fixes, de charges structurelles résultant des décisions prises par les Conseils municipaux qui ont précédé cette législature. En clair, proposer de nouvelles prestations à la population a un coût qu'il faudra peut-être un jour financer en augmentant le centime additionnel. Ce jour est peut-être arrivé. De nombreuses questions se posent, telles que les possibles alternatives, la recherche d'autres sources de revenus, le développement d'une zone artisanale, l'augmentation du nombre des contribuables. Ces pistes sont débattues mais rencontrent un certain nombre d'oppositions. Par exemple, un propriétaire doit pouvoir souhaiter vendre, ou la population doit accepter les nouveaux projets sans marquer systématiquement son opposition. Il est donc envisageable qu'un jour, des mesures drastiques doivent être prises afin de réduire les prestations et maintenir un budget équilibré et un centime inchangé. Au lieu de cela, ce Conseil doit assumer ses responsabilités en trouvant des solutions pour maintenir les prestations communales tout en limitant l'impact fiscal. Le présent budget propose une augmentation de 2 centimes additionnels et produit un excédent de revenus de CHF 365'000. La valeur du centime additionnel est de CHF 610'000. La différence entre ces deux montants est de CHF 245'000. Il faut savoir si des pistes existent pour combler cette différence, en trouvant de nouvelles sources de revenus et en réduisant certains coûts. La réponse est oui. En effet, il rappelle qu'en 2017, la FIV a versé à la commune CHF 350'000 sur le capital de dotation, et malgré cela, elle a réalisé un bénéfice net de CHF 671'000. Il indique qu'un enfant à la crèche des Etournelles coûte CHF 20'000 par an à la commune alors qu'un enfant à la crèche de la Cigogne coûte CHF 39'000. Il demande, concernant le parking de longue durée, si certaines places ne pourraient pas être louées à l'année. Il faut chercher des remèdes; trouver des solutions et non des coupables; faire face à ses responsabilités avec courage et dignité. Il s'agit d'une opportunité de revoir le modèle financier de la commune, de renforcer la coopération entre les Conseillers municipaux et la collaboration avec les services

administratifs de la commune. Veyrier-Ensemble n'approuve pas en l'état la proposition de budget 2019 du Conseil administratif, mais entre en matière pour le renvoi en commission des finances afin d'y rechercher toutes les possibilités de présenter un budget équilibré tout en minimisant l'impact fiscal. Et joignant l'acte à la parole, il propose la tenue d'une commission des finances supplémentaire le mardi 30 octobre prochain.

**M. PINGET** informe que le groupe socialiste n'a nullement l'intention de s'en prendre au Conseil administratif, et qu'au contraire il le félicite pour son réalisme. Il évoque la décision de 2010 de baisser le centime additionnel au vu des excédents qui, à l'époque, avait permis ce genre de mesure. Le groupe socialiste s'était alors opposé à cette baisse. Aujourd'hui, la situation est encore récupérable grâce à la fiscalité et à une gestion efficace des dépenses. Cela dit, une inquiétude subsiste concernant les éventuelles coupes budgétaires qui pourraient toucher les subventions, la petite enfance, etc. Il déplore également que le mode de gestion de la crèche des Etournelles ait été choisi et rappelle qu'un postulat est pendant auprès du Conseil administratif concernant l'examen de différents modes de gestion des crèches de la commune. Il y a dans ce domaine de l'argent à trouver, d'autres communes l'ont fait en ne confiant pas la gestion de leurs crèches à des entreprises privées. Un important travail de réflexion reste donc à faire au sein des commissions concernées afin d'élaborer des solutions propres à redresser le budget de la commune.

**M. DUC** indique que le groupe PLR tient en premier lieu à féliciter et à remercier pour leur travail important les magistrats de la commune ainsi que la secrétaire générale et la secrétaire générale adjointe. Cela dit, ils sont, à l'instar des autres groupes, très étonnés par la soudaine et importante baisse de l'estimation des rentrées fiscales fournie par les services de l'Etat. Le Conseil administratif a cherché à trouver des économies dans le budget de fonctionnement de la commune, mais souhaite avant tout augmenter les impôts dans l'idée de présenter un budget 2019 à l'équilibre. Le groupe PLR s'oppose fermement à cette augmentation de la fiscalité. Il demande aux magistrats de la commune de persévérer dans sa recherche d'économies substantielles. Ils sont conscients que ces coupes ne feront plaisir à personne, et c'est pourquoi ils donnent toute leur confiance et leur soutien au Conseil administratif dans cet exercice difficile et acrobatique. Le groupe PLR n'entrera donc pas en matière sur cette proposition de budget.

**M. MÜLLER** indique que le groupe PDC remercie le Conseil administratif, le secrétariat général et toute l'administration communale pour le travail effectué lors de l'élaboration du budget 2019. Les tableaux sont clairs, précis et sont d'une grande utilité. Ils regrettent toutefois que les écarts dans le budget de fonctionnement ne soient indiqués qu'en pourcentage et non en chiffres et de ne pas avoir déjà reçu l'annexe avec les 3 positions de fonction et les 3 de nature. Les tableaux montrant les efforts consentis par le Conseil administratif afin de diminuer les charges à manœuvre réduite et à marge décisionnelle perdent beaucoup de leur sens, car il n'est pas possible de les relier aux différentes fonctions/nature de manière plus précise. Ainsi, et pour prendre un exemple, ils

ont vu dans le tableau «Evolution des charges de nature 36 à marge décisionnelle» que les subventions aux organisations privées à but non lucratif ont baissé de CHF 24'500, mais sans savoir quelles associations ont été touchées et quelles autres ont été épargnées. Ils espèrent recevoir ces tableaux au plus vite. Sur le fond maintenant : les chiffres de ce budget ont provoqué un choc au sein du PDC. Après tout, les conjonctures mondiale, suisse et genevoise sont positives, et voilà que Veyrier se retrouve avec un déficit. De mémoire de Conseiller municipal, c'est la première fois. Ils prennent également note du travail effectué par le Conseil administratif afin de diminuer certaines charges ainsi que des explications fournies. Leur première réaction a presque été instinctive : renvoyer ce budget au Conseil administratif afin qu'il présente un nouveau budget, à l'équilibre cette fois. Ensuite, en étudiant de plus près les chiffres, ils ont observé les éléments suivants : le budget du Conseil administratif propose une augmentation de 2 centimes additionnels avec un rétablissement de la taxe professionnelle à 100% et une augmentation prévue de ses recettes d'environ 1,4 million de francs, ce qui, avec la diminution des charges déjà prévue par le Conseil administratif, résulterait en un boni d'environ CHF 365'000. Sans augmentation du centime additionnel et le rétablissement de la taxe professionnelle, le déficit du budget de fonctionnement serait compris entre 1 million et 1 million cent mille francs. Un million supplémentaire d'économies, devrait pouvoir, en théorie, être trouvé. Mais le montant des charges à marge décisionnelle se monte, selon le tableau du Conseil administratif, à environ 2,2 millions de francs après intervention de celui-ci. Si on supprime ces charges, le déficit est également supprimé, mais alors adieu au Bibliobus, à l'aide humanitaire, à la culture, aux TPG Junior, au Noctambus, etc. et surtout, adieu aux subventions pour nos différentes associations. Pour ce qui est des charges à manœuvre réduite qui s'élevent à un montant de l'ordre de 2,2 millions de francs, la suppression de 50% de celles-ci résoudrait le problème du déficit. Mais alors, ce ne serait plus que deux rondes seulement de GPA par semaine ; l'entretien des bâtiments serait réduit à guère plus que le remplacement des ampoules ; et puis, adieu à l'entretien des chemins et des trottoirs l'hiver, à l'entretien des terrains de sport, etc. Comme on peut le constater, il n'y a pas de solution miracle, mais une vraie réflexion à mener avec plus de profondeur. Une autre piste déjà discutée est de présenter un déficit dans le compte de fonctionnement. Selon les articles 115, 121 et 122 de la LAC, la commune devrait alors présenter un plan financier sur 4 ans qui démontre un retour à l'équilibre la quatrième année au plus tard. C'est également une piste à étudier. C'est pourquoi le groupe PDC entrera en matière sur cette proposition de budget mais cela ne veut pas dire accepter d'ores et déjà cette proposition, et encore moins accepter l'augmentation du centime additionnel et de la taxe professionnelle. Dans les commissions, le groupe PDC analysera tous les postes et demandera une réduction des charges s'il les juge excessives, ceci selon sa vision propre, à savoir en ne pénalisant pas nos sociétés et nos associations, le développement des services pour la petite enfance, le maintien des activités sociales et culturelles et le bon fonctionnement des services et du personnel de la commune. De même, des propositions seront faites pour augmenter les recettes.

Ce n'est qu'après cet exercice que le groupe PDC pourra évaluer le résultat final. D'ici là, les prévisions fiscales auront peut être été revues à la hausse, il faudra peut être se résigner à accepter un déficit et un plan quadriennal ou bien refuser le budget final. Dans le cas où le budget est refusé par le Conseil municipal, il s'agira d'adopter les douzièmes provisionnels. Etant donné que les charges 2018, et donc les dépenses, sont supérieures à celles de 2019, cela serait une solution. En un mot, l'attitude du PDC en la matière sera pragmatique. En revanche, si la démarche de refuser l'entrée en matière a fait partie de leur réflexion, ils ont aussi choisi d'assumer leur responsabilité d'élus et, avec plus d'information à l'appui, de travailler en commission, afin de revoir l'ensemble de la proposition de budget fourni par le Conseil administratif et l'administration, en fonction de la baisse surprenante des revenus fiscaux. C'est pourquoi le groupe PDC invite à voter l'entrée en matière et le renvoi du budget 2019 dans toutes les commissions concernées. Pour conclure, il rappelle que l'article 113 de la LAC prévoit que le budget doit être voté par le Conseil municipal le 15 novembre au plus tard. Le groupe PDC demande par conséquent d'envisager la tenue de séances de commissions supplémentaires, voire d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, à huis clos, afin de procéder aux inévitables arbitrages avec un minimum de calme et de sérénité.

**M. SCHAFFHAUSER** rappelle que lorsque année après année, il doit intervenir sur le budget, la première chose qu'il fait est d'ouvrir le fichier Word de l'année précédente pour l'adapter aux nouveaux chiffres. Il reprend donc le début de son intervention de l'année dernière in extenso : «Je m'étonne d'autre part des contorsions auxquelles il a visiblement fallu se livrer pour arriver tout juste à l'équilibre. Autant le dire crûment, ce budget tient avec des bouts de ficelles. Au niveau des recettes, le montant retenu pour le centime additionnel a été réévalué par le Conseil administratif à hauteur de 2.44%, en raison de la constatation faite depuis l'introduction du système post-numerando concernant d'importantes plus-values touchant aux revenus fiscaux des personnes physiques. Ma constatation est qu'il s'agit en général de rattrapage d'années antérieures. Il est certain que l'AFC était logiquement prudente dans ses estimations. Toujours est-il que si nous ne faisons pas preuve de prudence, nous travaillons sans filet.». Cette année, ce ne sont pas des bouts de ficelle qu'il faut utiliser, mais des sparadraps au vu du déficit prévu par le Conseil administratif pour le budget 2019. Il rappelle qu'un budget est composé de deux éléments : les recettes et les dépenses. Pour ce qui est des recettes, fiscales principalement, et plus particulièrement aux éléments qui sont communiqués par l'Administration fiscale via le Conseil administratif, il est un peu perplexe. Malgré le peu d'information reçue sur les recettes d'impôts en raison du secret fiscal, il propose d'analyser le document «Visages des contribuables» qui a été remis. Concernant la tranche des plus importants contribuables, ceux avec un revenu supérieur à 1 million, une baisse de -3.2% en 2017 par rapport à 2016 est à observer, alors que les autres tranches de contribuables affichent des hausses de l'ordre de 4.5%. Tel qu'indiqué dans la note n°3, l'effectif des contribuables par tranche a été gardé constant sur la période 2016 à 2019. Il est donc évident que le problème est à rechercher dans la baisse de revenus d'un ou d'un nombre restreint de

contribuables, et non dans des départs de la commune. Ensuite, une baisse importante de -9.1% en 2018 par rapport à 2017 de cette même tranche des revenus supérieur à 1 million est constatée alors que les autres tranches de contribuables affichent une baisse inférieure à 1%. Il ne s'agit que de projections, car 2018 n'est pas encore terminé. Cela ne peut objectivement pas concerner qu'un seul contribuable, mais probablement plusieurs d'entre eux, qui ont vu leurs revenus baisser sensiblement. La troisième observation qui le rend très perplexe est la baisse de -5.5% en 2019 par rapport à 2018, selon les projections datant de la fin du mois de juin de cette année. Il ne s'agit à nouveau que d'extrapolations, l'année 2019 n'étant même pas encore commencée. Ce qui est inquiétant et incompréhensible est la baisse de -5% des autres catégories de contribuables, alors que les projections du mois d'avril prévoyaient une hausse de 1.3%. La situation s'est donc entre-temps fortement dégradée, pour toutes les tranches de contribuables allant de -6 à -7%. Cela donne l'impression qu'il s'agit d'un phénomène global. Si c'est un phénomène systémique, l'administration fiscale ne devrait pas pouvoir se réfugier derrière le secret fiscal et devrait pouvoir nous en expliquer la cause. Est-ce dû au fait que des sociétés de trading de matières premières ont quitté Genève ? Ou que d'autres sociétés internationales ont baissé drastiquement leurs effectifs ? Cela dit, si on prend en considération la fameuse note 3, les départs de contribuables ne devraient pas avoir d'influence. Autre objet de sa perplexité : parmi les communes de taille et de structure de contribuables comparables à Veyrier, on observe le même phénomène, notamment à Chêne-Bougeries. Mais dans d'autres communes comme Carouge, Collonge-Bellerive, Genthod ou encore Vandœuvres, les révisions d'avril à juillet sont à la hausse, et non pas à la baisse. Il ne s'agit donc visiblement pas d'une tendance à l'échelle du canton. C'est incompréhensible. Il faut absolument essayer d'élucider cette évolution défavorable des recettes afin d'estimer s'il s'agit d'un phénomène transitoire ou d'une détérioration à long terme. Afin aussi d'éviter des coupes trop brutales dans les dépenses, qui pourraient s'avérer inutiles à court et moyen termes. L'autre volet concerne les dépenses. Il rappelle que certains membres de ce Conseil ainsi que certains Conseillers administratifs, ont parfois eu la main lourde en matière de dépenses, particulièrement de dépenses d'investissements. Il renvoie au Conseil municipal du 16 mai 2017, durant lequel 8 millions de dépenses ont été votés, dont 3,4 millions ne figuraient même pas au plan des investissements. Sans compter d'autres dépenses somptuaires auxquelles il s'était opposé. Tout cela grève les charges et continuera à les grever pendant plusieurs années. Le groupe PLR refusera donc l'entrée en matière sur le budget 2019 et le renverra au Conseil administratif, afin qu'il revienne si possible avec des réponses concernant les recettes, le cas échéant, accompagné de mesures de réductions de charges et, si nécessaire, avec un plan de retour à l'équilibre.

**M. PATEK** indique que des pistes restent sans doute à explorer tant en ce qui concerne les dépenses que les recettes, sans pour autant en passer par le centime additionnel. Reste à décider si ce sont les commissions qui auront à mener ce travail de recherche, ou s'il doit être conduit, ainsi que le suggère le groupe PLR, par le Conseil administratif épaulé par son administration. En effet,

les commissions ne semblent pas être le lieu idéal pour un tel exercice, les commissionnaires n'ayant pas toujours les compétences requises pour traiter de ces questions ardues, sans parler du problème du chevauchement des séances pour certains commissionnaires qui siègent dans plusieurs commissions. Dans le cas où le travail en commission ne pourrait aboutir, le projet de budget serait certainement refusé lors de la prochaine séance du Conseil municipal, et le Conseil administratif devrait alors remettre l'ouvrage sur le métier, avec une perte de temps de 5 à 7 semaines. De plus, le Conseil administratif semble vouloir présenter un projet de budget à l'équilibre, en cherchant à absorber le déficit en un seul exercice, alors qu'il serait plus judicieux de l'amortir sur la durée grâce à un plan de redressement sur 4 ans. Enfin, la proposition d'augmenter le centime additionnel de 2 unités paraît audacieuse sinon exagérée, du fait qu'une hausse de 1 centime et demi suffirait à rétablir l'équilibre. Dès lors, pourquoi ce demi centime en plus ? Le projet de budget ne convient donc pas au groupe PLR et doit être renvoyé sans plus tarder au Conseil administratif, sans que ce renvoi soit compris comme une critique du travail effectué par l'administration de la commune, mais comme un encouragement à poursuivre dans cette voie tout en envisageant une alternative qui consisterait à présenter un projet de budget déficitaire pour l'année 2019, accompagné d'un plan quadriennal de redressement.

**M. BERNHEIM** rappelle qu'en 2007 il y avait eu un gros travail de recherche entrepris par des Conseillers sur les estimations fournies par l'administration fiscales. Or il y avait été décelé une surévaluation systématique des risques de perte qui devait permettre de dégager pendant des années des boni. Il est un peu facile de se protéger ensuite derrière le secret fiscal, à la manière de certains assureurs qui brandissent la protection des données pour ne pas avoir à livrer des informations sur leurs clients.

**Mme BESSAT** corrige les propos qui ont été tenus au sujet du groupe socialiste en disant que ce dernier ne sautait pas de joie à l'écoute des propositions faites par le Conseil administratif, mais qu'il appréciait le fait que le Conseil administratif propose 2 pistes à examiner en commission. D'autre part, elle rappelle à M. DUC, concernant sa demande aux Conseillers administratifs PLR et PDC d'intervenir à Berne à travers leur parti respectif, qu'il y a 4 partis représentés au Conseil municipal, et que les partis minoritaires qui y siègent doivent être respectés.

**M. MÜLLER** revient sur l'intervention de M. PATEK et son souhait de laisser au Conseil administratif le soin de chercher seul une solution aux problèmes financiers de la commune. Cette façon de procéder aurait l'inconvénient de transformer les Conseillers municipaux en sujets passifs. Un budget déficitaire doit avoir au moins cette vertu : permettre aux Conseillers de s'impliquer plus avant dans la compréhension du fonctionnement de leur commune, ainsi que dans la recherche de solutions, même si cela sous-entend beaucoup de travail.

**Mme TAGLIABUE** demande une suspension de séance.

*La suspension de séance est approuvée à l'unanimité – 24 oui.*

La séance reprend.

**Mme LUTHI** indique qu'il ne s'agit pas, pour les commissaires, de se voir confier une tâche de type administratif, qui a déjà été faite, et bien faite par l'administration de la commune, mais de faire des choix et des compromis d'ordre politique, comme la suppression de places de crèche, un sujet sensible parmi d'autres qui se doit d'être traité en commission et pas seulement au Conseil administratif. Le passage en commission est donc une étape indispensable afin d'éviter les malentendus et pour permettre une meilleure entente de toutes les parties sur les sujets sensibles. D'autre part, il devient évident que le modèle financier de la commune ne fonctionne plus, une simple baisse des revenus fiscaux étant suffisante pour faire plonger les comptes dans le rouge. L'absence de marge de manœuvre provient du manque de recettes, ces recettes qu'il faudra bien créer à l'aide de nouveaux investissements, lesquels devraient être discutés en commission, spontanément ou en réponse à des propositions du Conseil administratif.

**M. PATEK** estime pour sa part que le travail politique doit se faire d'abord au sein du Conseil administratif, à travers la présentation du budget. Ce qui a été fait, puisque le projet de budget propose une mesure politique qui est la hausse du centime, à laquelle s'oppose fermement le groupe PLR. L'essentiel du travail politique assumé par le Conseil administratif et épaulé par l'administration peut bien entendu être complété ou amélioré dans un second temps par le Conseil municipal. Mais en aucun cas le Conseil municipal ne doit se substituer au Conseil administratif et à son administration dans ce travail. De même, ce n'est pas en un seul exercice comptable ou en un nombre infini de séances de commissions que le problème sera mieux réglé.

**Mme LUTHI** répond que la proposition de M. PATEK concernant l'opportunité d'un plan quadriennal a tout à fait sa place en commission des finances. Mme GALIOTTO pourrait notamment y démontrer les impacts d'un tel plan, qui ne sont pas si simples et dont les détails valent la peine d'être discutés en commission.

**Mme BESSAT** informe que suite à la suspension de séance, le groupe socialiste a décidé de maintenir sa position et de renvoyer le projet de budget en commission. Elle trouve passionnant ce nouveau défi qui va inciter les différentes parties à trouver des solutions par les voies du débat et du compromis. Elle propose également d'organiser une séance qui réunirait toutes les commissions, afin de permettre de profiter conjointement des explications de Mme GALIOTTO.

**M. HUTZLI** informe que la position du groupe PDC est également de renvoyer le projet de budget en commission, et il se réjouit d'avoir cette occasion de s'impliquer plus avant dans des problèmes certes complexes, mais qui valent la peine d'être abordé de front, dans un souci de compromis et de respect des différences. Ce serait aussi l'occasion, pour les chefs de groupe, de se réunir afin d'aborder certaines questions d'un point de vue plus politique dans le but de trouver des solutions communes.

**Mme TAGLIABUE** informe que le groupe Veyrier-Ensemble entrera également en matière.

*L'entrée en matière est acceptée par 14 oui et 10 non.*

*Le renvoi en commission des affaires sociales, d'aménagement, des constructions, des finances et d'information est accepté à l'unanimité – 24 oui.*

**M. SCHAFFHAUSER** demande à nouveau au Conseil administratif de prendre toutes les mesures afin de comprendre les raisons de l'effondrement prévu des recettes fiscales de la commune. En effet, il se pourrait que le modèle prédictif de l'administration des contributions ne fonctionne pas, et que la crise annoncée n'en soit en réalité pas une.

**Mme ROSTAN** informe à ce sujet qu'elle contactera Mme Nathalie FONTANET, Conseillère d'Etat en charge du Département des finances et des ressources humaines, sous peu.

**Mme BESSAT** demande au président de la commission des finances et sécurité s'il est favorable à l'idée d'une séance d'information conjointe réunissant toutes les commissions.

**M. CHARLES** répond que c'est envisageable mais, que d'une manière générale, les séances ne doivent pas dépasser un certain nombre de participants pour être efficaces, et que la commission des finances et sécurité ne devrait pas compter plus de 11 participants.

**Mmes BESSAT** et **CHERBULIEZ** proposent la tenue d'une séance conjointe d'information qui ne soit pas autonome, mais qui viendrait se rajouter à une séance de commission des finances et sécurité, afin de ne pas multiplier le nombre des séances.

**M. GAVILLET** répond qu'une solution pragmatique et rationnelle sera trouvée à ce sujet.

**M. PATEK** estime que le nombre de commissions des finances est déjà en hausse et que par ailleurs, toutes les commissions étudient normalement leur part du budget. Il n'est dès lors pas nécessaire d'organiser une séance conjointe, mais cela dit, une solution pragmatique sera bien accueillie.

## **8. Proposition des Conseillers municipaux**

Il n'y a pas de propositions.

## **9. Questions et divers**

**M. SCHAFFHAUSER** remercie le Conseil administratif d'avoir accepté la demande des habitants de Pinchat en installant un système professionnel de fixation des banderoles.

**M. GAVILLET** remercie les services de la commune de leur travail.

**M GAVILLET** indique que le panneau de limitation de vitesse à 50 km/h à l'entrée du village a été remis.

**M. DUC** aimerait savoir si les pots de fleurs et des cailloux installés au chemin de Sierne, côté Conches, sont légaux.

**Mme LUTHI** répond que cela sera vérifié.

**Mme CHERBULIEZ** rapporte une remarque de certains parents d'élèves de l'école de Pinchat concernant la poubelle sauvage qui se trouve près du parking à vélos. Ne serait-il pas possible d'installer une véritable poubelle afin de rendre les usagers plus responsables ?

**M. GAVILLET** répond que le nécessaire sera fait.

**Mme TAGLIABUE** rapporte des plaintes de certains habitants ainsi que des employés de la banque Raiffeisen concernant le manque de places de parking autour de la banque depuis le réaménagement de l'avenue du Grand-Salève. Il n'y a plus que 2 places de livraison devant la banque, ce qui pose un problème très important aux usagers et aux employés de l'établissement bancaire. Une rumeur court selon laquelle la banque serait très fâchée et envisage de déménager de la commune.

**Mme LUTHI** répond qu'une solution est à l'étude à ce sujet.

**Mme TAGLIABUE** ajoute que le Conseil administratif devrait informer la banque qu'une réflexion est en cours en son sein.

**M. JOUSSON** indique que, lors de cette séance, l'équilibre financier de la commune, les dépenses compressibles et incompressibles ainsi que des nouvelles sources de rentrée d'argent ont été beaucoup discutés. Il rappelle qu'aux Grands Esserts il est prévu, sur la pièce urbaine dite Beaux-Champs, la construction d'un centre commercial, et qu'au-dessus de ce dernier, une maison de santé doit voir le jour. Cette structure qui doit accueillir une vingtaine de médecins et de dentistes sera accompagnée par environ 80 logements de type IEPA. Des dizaines d'emplois seraient ainsi générés, dont certains à très fort revenu. Récemment, un dentiste ayant prévu d'ouvrir un cabinet dans cette nouvelle structure demandait la date de lancement des travaux. Doit-on lui répondre que d'incessants recours ne cessent de retarder le projet alors que sa nécessité financière a été montrée clairement ce soir. A plusieurs reprises, il a indiqué à ce Conseil que, tôt ou tard, les Grands Esserts se construiraient, et il en reste intimement convaincu. Longtemps bloqué par les recours, la construction des Communaux d'Ambilly a finalement débuté cet été. Dès lors, pourquoi ne pas demander à l'Etat d'accélérer l'approbation des 2 derniers PLQ afin que d'ici 3 à 4 ans, la pièce urbaine Beaux-Champs puisse être réalisée et que la commune puisse bénéficier de sa manne financière ? 3 ou 4 ans, c'est aussi la durée d'un plan quadriennal qu'il faudra peut-être mettre en place afin de retrouver un équilibre financier sain et pérenne. Une commune n'a pas vocation à construire et à exploiter des locaux administratifs, mais elle se doit de promouvoir leur construction afin d'accueillir des entreprises dont la fiscalité lui

permet d'assurer son fonctionnement. Il demande donc où en est l'avancement de ce projet et l'approbation des PLQ Beaux-Champs et Ferme ?

**Mme LUTHI** répond que l'Etat n'est pas tenu de communiquer les résultats des recours, ces derniers ayant été faits contre l'Etat et non contre la commune. Cela dit, une réunion avec les représentants des services de l'Etat est prévue la semaine prochaine et de nouvelles informations y seront transmises. Par ailleurs, une commission des Grands Esserts est en préparation, et le plan financier de ce projet y sera à l'ordre du jour. Egalement, il est rappelé qu'aux Grands Esserts la commune aura à sa disposition une seule parcelle sur laquelle la commune va devoir construire une école. Une analyse a été demandée afin de trouver le meilleur schéma comprenant l'école et une solution annexe pour rentabiliser la parcelle. Enfin, il y a deux autres parcelles appartenant à la FIV et sur lesquelles vont être construits des logements en PPE, générateurs de revenus.

**M. JOUSSON** indique que, depuis déjà 5 ans, la parcelle 5209, attenante au terrain de football, est utilisée comme zone d'installation de chantier. Les travaux d'aménagements extérieurs au Grand-Salève touchent à leur fin et la parcelle est toujours encombrée de très nombreux déchets. Elle sert indubitablement de lieu de décharge pour ce chantier et manifestement d'autres encore. Il espère que la teneur en HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) de ces déchets bitumineux n'engendrera pas une obligation de décontamination du sol de cette parcelle communale et est néanmoins inquiet de voir ce lieu de décharge échapper à tout contrôle. Il demande quand cette parcelle sera rendue à la population, c'est-à-dire débrassée de ses déchets et replantée d'herbe comme elle l'était à l'origine.

**Mme LUTHI** répond qu'il n'y a pas de pollution sur ce terrain. Par contre, lorsque la pollution présente dans le périmètre du garage sera traitée, la terre de la parcelle 5209 sera utilisée pour remblayer ce périmètre. Il s'agira ensuite de trouver une solution pour rentabiliser cette parcelle et générer ainsi de nouvelles recettes pour la commune. Entre-temps, la parcelle sera rendue à la population.

**Mme DESARDOUIN** rapporte des critiques de certains habitants concernant le prix en hausse de la raclette mise en vente à l'occasion de la fête du 1<sup>er</sup> août.

**M. GAVILLET** prend note et répondra ultérieurement.

**M. MÜLLER** montre une photo de la déchetterie à côté de l'EMS de Vessy, sans commentaires. Il ajoute que c'est comme cela toutes les semaines.

**M. ODIN** relaie le vœu d'un habitant concernant la mise en place d'un banc près du biotope qui se trouve à Pinchat.

**M. GAVILLET** répond qu'il faudra vérifier si un banc peut être intégré dans le concept de biotope réalisé par les services de l'Etat.

**M. ODIN** souhaite également féliciter l'administration de la commune pour l'organisation de la sortie des aînés qui était formidable.

**Mme MATTHEY** souhaite connaître les délais d'installation par zone de la fibre optique, des détails quant à l'avancement de ce projet et veut savoir si le Conseil administratif a prévu une information à la population.

**M. GAVILLET** répond que l'installation de la fibre optique est prise en charge par les SIG ainsi que par des prestataires tel que Swisscom ou UPC Cablecom, et cette installation s'arrête à l'entrée de la propriété de l'utilisateur. Cela est ensuite à la charge du propriétaire de faire le nécessaire pour la connexion à l'habitation. D'autre part, il sera demandé aux prestataires de service de communiquer leur planning aux habitants concernés.

**Mme LUTHI** ajoute que la prochaine commission d'aménagement fera le point sur l'avancée de ce projet.

La séance est levée à 20h40.

La secrétaire générale

Le secrétaire  
du Conseil municipal

La présidente  
du Conseil municipal

Pascale Lipawsky

Jacques Charles

Barbara Gremaud